
Résumé rapport n°2 de FONDER DEMAIN

Novembre 2013

Isaure d'ANDIGNÉ, Olivier GUILLAUD, Gaëlle HUMBERT, Marc LEROY, Jeanne-Marie MARTIN, Marc MIGLIETTI, Raphaëlle de MONTEYNARD, Ambroise PIGANEAU, Jeanne de RICHEMONT, Jean ROVANI

Rapport coordonné par Augustin LAUDET

Nul ne conteste que l'éducation, à laquelle l'ensemble des courants politiques reconnaît une importance capitale, traverse **depuis plusieurs décennies une crise dans notre pays**. Dans les études internationales, le classement de la France tend à se dégrader, régressant de la 18^e place sur 36 pays en 2000 à la 27^{ème} place sur 44 en 2006, selon l'étude PIRLS s'intéressant aux élèves du premier degré. Alors que les moyens attribués à l'éducation en France sont comparables à ceux des autres pays de l'OCDE voire supérieurs, 12% des 18-24 ans ont quitté le système éducatif sans diplôme. L'accès au baccalauréat se généralise mais ne supprime pas les inégalités en matière d'éducation, **la réussite des jeunes Français étant, d'après les statistiques, fortement liée à leur origine sociale**.

La crise de l'éducation est une crise des éducateurs. La famille, première éducatrice de l'enfant, est en souffrance comme en témoigne la multiplication par trois du nombre de familles monoparentales depuis les années 1960. **L'école**, elle, est prise de vertiges, s'interrogeant sur sa **mission profonde et sur son organisation**. Certains veulent en faire le lieu essentiel de l'éducation, d'autres la perçoivent comme une institution éducatrice parmi d'autres. Aujourd'hui, la force de l'institution ne suffit plus à asseoir l'autorité des professeurs, dont la mission et les objectifs sont parfois fixés de manière imprécise par la loi. **Et les politiques d'éducation prioritaires ciblant des populations défavorisées ou marginalisées, lancées depuis les années 1980, n'ont pas prouvé leur efficacité**.

S'il demeure capable de former des élites, le système scolaire français révèle ses insuffisances vis-à-vis des populations défavorisées, qu'il laisse en marge. **Les banlieues françaises constituent dans leur diversité un défi lancé aux politiques d'éducation**, dans la mesure où elles concentrent les dynamiques de marginalisation (pauvreté, chômage, origine étrangère d'une partie importante de la population). Ces conditions de vie ont des répercussions à l'école : 10% des établissements concentrent près de la moitié des incidents causés par des élèves souvent en manque de repères et d'autorité. L'augmentation sensible de la violence symbolique que représentent les dégradations de biens, publics ou privés, témoigne d'une aggravation de ce mal-être social. **Certains espaces ruraux reculés ne connaissent pas ces difficultés spectaculaires mais représentent aussi un défi pour les politiques éducatives qui les oublient souvent**. Ils sont marqués par de faibles densités de populations, plus modestes que la moyenne française, par un éloignement des centres



éducatifs et par un taux d'accès aux études supérieures plus faible que chez les urbains. Au-delà de ces considérations géographiques, les écoles se trouvent régulièrement confrontées au **défi de l'illettrisme qui concerne 11% des jeunes Français**. Défini comme l'incapacité d'une personne ayant fréquenté l'école à lire et comprendre un texte simple, l'illettrisme marque l'échec de l'école dans l'alphabétisation de l'ensemble des enfants qui lui sont confiés. L'école montre ainsi une disposition limitée à intégrer les situations marginales et parfois une inquiétante propension à en créer par ses défaillances...

L'Éducation nationale se donne pour objectif « **la réussite éducative pour tous** » et les mesures prises dans ce but sont nombreuses (suivi personnalisé, allocations, zonage). Mais elles produisent pourtant des résultats discutables. Pour résoudre ces problèmes, l'école doit retrouver le sens des réalités, repenser son rôle, **combattre l'inertie de ses structures et laisser toute politisation sur le seuil de la salle de classe**.

Le concept « d'égalité d'éducation » introduit par Jules Ferry est largement discuté et diversement compris. Il programme l'égal accès de tous les enfants à l'éducation au moyen de l'égalité des opportunités. Mais pour Ferry, plus encore, la société, donc l'éducation, doit « atténuer de plus en plus, à travers les âges, les inégalités primitives données par la nature ». **On passe alors d'une égalité pour l'éducation à une éducation pour l'égalité que favorise la vision dichotomique d'une société divisée entre intégrés et exclus**. Cette compréhension déformée des missions de l'école voulant garantir l'égalité des résultats au lieu de l'égalité des opportunités conduit à des impasses pédagogiques et paradoxalement à la **marginalisation de certains élèves non pris en compte dans leur singularité**. L'explosion des pathologies scolaires (dyslexie, dysorthographe) révèle aussi les **faiblesses de la pédagogie**. Pour se donner les moyens de résoudre ces problèmes, il faut s'affranchir de la peur de la différence et accepter l'hétérogénéité des élèves qui est un fait.

Parallèlement, le renouveau pédagogique lancé dans les années 1960 traduit un **doute vis-à-vis de la transmission**. Cette « pédagogie de l'expérience » veut redéfinir les rôles : l'intelligence de l'élève s'auto-construit, le professeur doit simplement l'accompagner dans son évolution. Preuve en est, les méthodes d'apprentissage de la lecture qui en résultent renversent la perspective logique : elles insistent sur le sens du message dont la compréhension doit précéder la connaissance du code au lieu d'en résulter. Ce pédagogisme déstabilise l'enfant plutôt qu'il ne l'équilibre. **Tantôt l'enfant est maintenu dans le monde infantilisant du jeu, tantôt il est considéré comme un petit adulte**. L'enseignant, lui, est dévalorisé dans sa fonction cognitive, le prestige de la connaissance lui est retiré : face aux élèves et à leurs parents, sa légitimité est écornée.

Pourtant, le maître est dépositaire d'un monde préexistant à ses élèves et sa fonction est de le leur transmettre. L'école doit en effet être le lieu de la transmission d'un savoir et à travers lui d'une tradition culturelle où la pensée de l'élève pourra s'éprouver. **Lire, écrire, compter et connaître les repères historiques et géographiques essentiels sont les savoirs fondamentaux que l'école doit être en mesure de dispenser**. Pour ce qui est de la transmission du patrimoine culturel, l'accent est souvent mis par la morale laïque sur



l'inculcation de valeurs abstraites alors que leur compréhension ne peut s'opérer que par leur incarnation dans des événements ou des personnes : l'incarnation d'une connaissance ou d'une matière est plus éloquente qu'une déclaration d'intention républicaine.

Dans les difficultés de l'école, il faut également souligner **la responsabilité des politiques et la nécessité de retrouver le sens du bien commun en sortant des logiques partisanes d'instrumentalisation de l'éducation**. Trop souvent droite et gauche se complaisent dans la condamnation et le démantèlement des politiques menées par leur prédécesseur. Cette attitude témoigne d'un manque d'humilité et de sérieux, deux vertus particulièrement nécessaires pour relever avec succès le défi de l'éducation. De cette manière l'État sera en mesure d'adopter la juste place qui doit être la sienne, sans visée partisane ni monopolistique.

Les rôles des acteurs de l'éducation sont brouillés par ces crises culturelle et sociale. Afin de les redéfinir et de trouver des leviers d'action, il est opportun de repenser la notion d'éducation. **Strictement entendue, l'éducation se rapporte non à la connaissance mais à l'enfant. Elle est un prérequis pour l'instruction mais elle est aussi ce qui parachève le processus de développement de l'enfant**. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît comme droits universels l'éducation, l'instruction et l'enseignement.

L'éducation relève avant tout des parents. **La famille est le lieu où s'apprennent les règles de base de la vie en société et peut être considérée comme le ciment de la société**. En cas de défaillance de la famille, la collectivité est légitime pour prendre en charge l'éducation de l'enfant, en vertu **du principe de subsidiarité**. L'enjeu est de parvenir à concilier avec justesse les rôles et les volontés, parfois concurrentes, des parents, éducateurs légitimes, et de l'État, adjuvant.

La vocation spécifique de l'école est le développement des facultés intellectuelles de l'enfant et sa préparation à la vie professionnelle. **L'école est un lieu d'éducation à la liberté où l'enfant exerce ses facultés de jugement et d'action et s'enracine dans le monde qui le précède pour être fécond**. La capacité à assumer son héritage est une condition de la liberté et de l'intégration de la personne dans la communauté politique. L'affaiblissement du modèle éducatif met en péril cette intégration politique qu'il n'est plus capable de réaliser. De même, le **danger d'un système d'éducation pleinement libéral** où chacun pourrait retrouver les codes sociaux, culturels et religieux de son environnement familial serait de renoncer à son rôle d'intégration politique et, par là, à distendre le lien social.

Le défi de l'éducation aux marges impose aux politiques éducatives de retrouver d'abord le **sens de l'autorité, de la transmission et de l'éducation à la responsabilité**. Le modèle d'éducation unique pourra être assoupli en permettant l'émergence de **modes éducatifs alternatifs sous contrôle de l'Éducation Nationale**. Enfin, c'est de la restauration d'un **juste lien entre les acteurs de l'éducation**, parents, professeurs et éducateurs, entre décideurs et acteurs du terrain, que pourra renaître la confiance en un modèle éducatif au service de la personne comme de la cité.

